

**PRESENTS**

E. Clochet, S. Paquet, M. Derepas, C. Nadisic, X. Lacour, C. Carré, M. Chebion, G. Brebouillet, M. Lepoint, C. Zehnder, C. Dajnak, C. Briquez, P. Renaud (procuration A.M. Colombet).

**Contrat ATSEM**

Le conseil municipal a autorisé le maire à renouveler pour six mois le contrat aidé de Mme RIHET, ATSEM à l'école de Norges. Après ce renouvellement, Mme Rihet ne pourra plus prétendre à ce type de contrat, la commune devra alors rechercher une nouvelle personne correspondant aux critères des contrats aidés par l'Etat.

**Achat de la peupleraie**

La commune a décidé d'acheter la « peupleraie » jouxtant le terrain de la source. Ce terrain d'une superficie de près de 4ha va de la route de Dijon au chemin des Naizoires. Il sera acquis pour environ 9 000€ et permettra d'étendre le terrain actuel de la source pour réaliser après viabilisation une aire de sports et de loisirs.

**Règlement salle des fêtes**

Un nouveau règlement a été adopté pour formaliser les conditions de location de la salle des fêtes de la commune. Ce nouveau règlement prévoit les tarifs de location suivants :

400€ pour un extérieur pour le week end

250€ pour un Norgeois pour le week end

100€ pour une journée

La caution est portée à 700€ et une option nettoyage par la commune est proposée pour 50€.

La mise à disposition gratuite pour les associations de la commune est bien entendue maintenue.

oooo

**INFORMATIONS DIVERSES**

Le tirage des lots pour l'affouage des têtes de Chênes a eu lieu le 7 février avec les 21 volontaires.

La commune vient de finaliser auprès d'Espace 2, l'acquisition de la licence 4 de l'ancien hôtel Tébal dini pour la somme de 2000€.

Norges la Ville le 07 février 2009

Le Maire

Emmanuel CLOCHET